

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2013

Date de convocation : 02.04.2013

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, M. MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mmes FOURNALES, SAUZÉ, MM. HANNIER, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : /

Excusés : MM. GIRAUX, NAUD

Absents : MM. DAUNAS, DUPONT, Mme LAFOND

Secrétaire de séance : M. FOURRÉ

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 MARS 2013

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 04 Mars 2013.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur de ROUX explique que le budget qui va être présenté a été réalisé dans la difficulté, d'une part en raison de compétences transférées à la CDC du Pays Buriaud qui ne le sont plus à la CDA et d'autre part en raison de titres de recettes émis à l'encontre de la CDC du Pays Buriaud que la CDA refuse de régler.

Chaniers, face à ces difficultés, a refusé de voter l'allocation de compensation lors de la réunion du Conseil Communautaire ce qui a donné lieu à une crise puisque le Président de la CDA a aussitôt levé la séance sans qu'il soit débattu des autres questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire a été de nouveau convoqué pour le 10 avril avec le même ordre du jour.

Monsieur PANNAUD a tenté un compromis avec M. DOURTHE qui n'a pas abouti.

Monsieur de ROUX indique que le Samedi 6 Avril il a reçu les Maires de MONTILS, PISANY et du DOUHET qui lui ont proposé de trouver un accord.

Il leur a indiqué qu'il avait voulu trouver un accord qui lui a toujours été refusé mais qu'il était ouvert à une transaction.

Après de longues discussions, il a proposé que la CDA règle, pour mettre fin au litige, la somme de 50 000 € à titre transactionnel (au lieu de 68 000 €). Le Maire de Montils en tant que conciliateur a demandé que Chaniers n'attaque pas la CDA en nullité (en raison de l'enclave que représente Rouffiac dans le périmètre de la CDA). Monsieur de ROUX a répondu que si la CDA réglait ses comptes et adoptait une attitude moins vindicative, il prendrait cet engagement.

Les conciliateurs ont rapporté à M. ROUGER le résultat de ces négociations et le Maire de Montils a confirmé l'accord cet après-midi même.

Monsieur de ROUX indique aux Conseillers qu'il a rédigé un accord transactionnel qu'il leur soumettra lors des questions diverses.

Le budget ne pourra s'ajuster que l'année prochaine puisque les compétences ne sont pas encore transférées.

La CDA perçoit la totalité de la CFE, de la CVAE et de l'IFER (presque 100 000 €) ainsi qu'une part de taxe d'habitation (7.85 %) et de Foncier non bâti (2.33%).

En théorie, Chaniers devrait baisser ses taux. Cela pourrait se faire si la compétence scolaire était transférée au 1^{er} Janvier 2013, or la CDA ne souhaite ce transfert qu'au 1^{er} Septembre.

Par conséquent, la Commune devant supporter 2/3 des dépenses est contrainte d'augmenter provisoirement les impôts.

Ainsi le budget qui va être soumis au Conseil a été élaboré dans ce sens.

Madame CHARRIER souhaite présenter ses excuses d'une part aux membres de la Commission des Finances auxquels elle n'a pu présenter les dernières modifications intervenues sur le projet de budget et, d'autre part aux Présidents des Commissions auxquels elle n'a pas demandé leur prévisionnel comme les années précédentes.

Monsieur GRAVELLE demande si la somme de 50 000 € réglée par la CDA sera perdue pour l'année prochaine.

Monsieur de ROUX rappelle que cette somme correspondait à des charges transférées à la CDC du Pays Buriard telles que les frais de fonctionnement de la médiathèque, des équipements sportifs. Dans la mesure où les compétences sont modifiées, ces charges ne sont plus transférées à la CDA et ne donnent pas lieu à remboursement.

Monsieur de ROUX laisse la présidence de la séance à Madame CHARRIER, en vue de la présentation du Compte administratif 2012 du Budget principal et des budgets annexes

Compte Administratif 2012 :

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice :	2 470 677.55
Dépenses de l'exercice :	2 276 499.68
Résultat de fonctionnement 2012 :	+ 194 177.87
Résultat reporté :	+ 183 794.15
Résultat de clôture 2012 (avant affectation) :	+ 377 972.02

(Cf. Annexe)

Section d'investissement

Recettes de l'exercice :	505 455.05
Dépenses de l'exercice :	635 926.01
Résultat d'investissement 2012 :	- 130 470.96
Résultat reporté :	- 114 331.40
Résultat de clôture 2012 :	- 244 802.36

(Cf. Annexe)

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, par 17 voix pour et une abstention, approuve le compte administratif 2012 du budget principal qui vient de lui être présenté.

Compte de Gestion du Receveur

Le compte de gestion du receveur est conforme au compte administratif qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2012 du Receveur.

Affectation du résultat

« Le compte administratif pour 2012 présentant un excédent de fonctionnement de 377 972.02 €, constatant qu'il apparaît un déficit de la section d'investissement s'élevant à - 244 802.36 € entraînant un besoin de financement, vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 Décembre 2012 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013, il est proposé d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068, pour 370 009.09 €.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour 7 962.93 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

Vote des taux des taxes locales

Monsieur de ROUX rappelle que l'adhésion de la Commune à la CDA de SAINTES a modifié la fiscalité communale puisque désormais la CDA, EPCI à fiscalité propre perçoit la totalité de la CFE/CVAE/IFER et une part de la taxe d'habitation et du Foncier non bâti. Du fait de l'adhésion de la commune à un EPCI à FPU, l'ajustement des quotités d'abattement au niveau de la taxe d'habitation n'est plus appliqué (ajustement mis en place suite à la récupération de la part départementale de TH due à la réforme de la taxe professionnelle).

L'incidence sur la base de la TH est une perte nette de base d'environ 150 000€.

(La base prévisionnelle aurait été de 3 979 000€)

Il présente l'état des taxes communales notifié par La Direction des Finances pour 2013.

	Bases Imposition Effectives 2012	Bases imposition prévisionnelles 2013	Taux communaux 2012	Produit Fiscal 2013

Taxe d'Habitat°	3 850 720	3 829 000	9.16	350 736
Foncier bâti	2 588 785	2 686 000	17.55	471 393
Foncier non bâti	116 989	118 800	39.51	46 938
CFE				0
				869 067

Il rappelle au Conseil Municipal les taux votés en 2012 par la Commune et la CDC du Pays Buriaud.

	Taux communaux 2012	Taux CDC Pays Buriaud	Taux Cne+CDC
Taxe d'Habitat°	16.92	+3.79	20.71
Foncier bâti	17.55	+ 4.13	21.68
Foncier non bâti	39.51	+10.72	50.23

Il souligne qu'en 2012, le taux voté par le Conseil pour la Taxe d'Habitation était de 16.92 dont il convient d'ôter la part départementale de 7.76, ce qui ramène le taux communal à 9,16.

La CDA de SAINTES a retenu les taux suivants et les produits en résultant.

Libellés	Bases prévis.2013	Taux CDA	Produits
Taxe d'habitation	3 829 000	7.85	300 576
Taxe Foncière bâti	2 686 000	0	0
Taxe foncière non bâti	118 800	2.33	2 768
Total TH/TFB/TFNB			303 344
CFE	216 567	25.08	54 315
CVAE			33 292
IFER			9 867
Total CFE/CVAE/IFER			97 474
Total général			400 818

C'est donc une somme de 400 818 € que la CDA percevra des contribuables chagnolais.

Compte tenu du produit attendu pour l'équilibre du budget, Monsieur de ROUX propose au Conseil Municipal les taux suivants :

	Base 2013	Taux proposés	Produit attendu	Taux CDA	Taux Cne+CDA
Taxe d'habitation	3 829 000	17.42	667 011	7.85	25.27
Foncier bâti	2 686 000	20.24	543 646	0.00	20.24
Foncier non bâti	118 800	45.35	53 875	2.33	47.68
	1 082 681		1 264 532		

Il souligne que ces taux sont ceux de la Commune en 2011 à l'exception de la Taxe d'habitation qui était alors de 19.42.

Madame CHARRIER précise qu'une telle hausse est nécessaire pour équilibrer le budget d'autant que les dotations de l'Etat ont baissé d'environ 50 000 €.

Monsieur de ROUX demande au Conseil de se prononcer.

Monsieur PANNAUD propose de maintenir le taux global de 21.68 sur le foncier bâti afin de ramener le taux de la taxe d'habitation à 16.44 ce qui permet de diminuer un peu la pression fiscale sur la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur PANNAUD et décide de voter les taux des taxes 2013 comme suit :

	Base 2013	Taux proposés	Produit attendu	Taux CDA	Taux Cne+CD
--	-----------	------------------	--------------------	----------	----------------

					A
Taxe d'habitation	3 829 000	16.44	629 487	7.85	24.25
Foncier bâti	2 686 000	21.68	582 324	0.00	21.68
Foncier non bâti	118 800	45.35	53 875	2.33	47.68
	1 082 681		1 265 686		

Budget 2013

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 391 135 €

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 127 314,94 € (Cf. tableau).

• En dépenses

011 – Charges à caractère général :

Montant total : 538 000 € à peu près stable par rapport au budget précédent de 513 000 €.

012 – Charges de personnel

Montant total des charges de personnel : 1 096 142 €, en baisse par rapport à 2012 (1 130 000 €) car, en raison du transfert de compétences écoles au 1^{er} Septembre, il a été enlevé 4 mois de salaires du personnel Ecoles.

65 – Autres Charges de gestion courante

Montant total des autres charges de gestion courante : 205 700 € en baisse par rapport à 2012 (213 310 €)

66 – Charges financières

Montant total des charges financières : 108 400 € en baisse par rapport à 2012 (112 050 €)

023 – Virement à la Section d'investissement : 137 474 € au lieu de 326 535 € en 2012.

• En recettes

002 – Résultat reporté : 7 962 € au lieu de 183 794.00 € en 2012

013- Atténuation de charges : 34 400 €

70 – Produits des Services

Montant total de 83 720 € au lieu de 88 620 € en 2012.

73 – Impôts et taxes

Le total du Chapitre est de 1 391 986 € au lieu de 1 342 846 € en 2012

74 - Dotations et Participations

Le total du Chapitre est de 818 267 au lieu de 880 612 € en 2012.

75 – Autres produits de gestion

Total du Chapitre : 49 000 € au lieu de 55 000 € en 2012

76 - Produits financiers : 100 €

77 – Produits exceptionnels

Le total du chapitre est de 5 100 € au lieu de 5 000 € en 2012

Monsieur FOURRÉ tient à souligner qu'en fonctionnement, une liste en vue de l'achat de petit matériel pour les ateliers a été établie.

Monsieur de ROUX indique qu'en effet, lors de l'inventaire qui a été réalisé, il est apparu qu'il était nécessaire d'acquérir du petit outillage. Madame CHARRIER souligne que cette dépense est prévue au budget.

Section d'Investissement

Madame CHARRIER présente la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 127 314,94 (Cf. tableau).

En dépenses

Le montant total des reports répartis sur l'ensemble des programmes s'élève à 186 012,58 €.

Le résultat reporté s'élève à 244 802.36 € et le montant des dépenses nouvelles à 696 500 €.

Madame CHARRIER présente les différents programmes d'investissement

- En Opérations non affectées :
 - Résultat reporté : 244 802 €
 - Amortissement Subv. Etat : 600 €
 - Réseaux électrification SDEER : 8 800 €
 - Remboursements des emprunts en capital d'un montant de 330 000 € et 11 600 €,
 - Cautions : 1500 €,
 - 202 : frais numérisation cadastre : 1000 €
 - 2031-8 Frais d'études : 5 000 €
 - Subventions d'équipements personnalisés 3000 € en report et 24 000 € en propositions nouvelles.
 - 21534 : Travaux SDEER : 2 000 € en propositions nouvelles.
- Programmes
 - 119 - Acquisition des terrains : en report 2 149.38 € en report et 5000 € en propositions nouvelles
 - 228 - Voirie
 - 2031 - Etude réseau pluvial La Touche : 239.20 € en report
 - 2151 - Travaux Réseau pluvial La Touche : 11 674.76 € en report et 1000 € en propositions nouvelles
 - 2315 : Travaux voirie 255 000 €
 - 231 - Dalles ateliers : Report de 4 206.43 € €
 - 234 - Aménagement des terrains Rue Abbé Vieuille : Report de 40 829.27 €
 - 237 - Mise aux normes salle associative (citerne incendie) : 3 827.00 €
 - 238 - Classe Ronsard : 120 086.34 € en report et 51 000 € en propositions nouvelles

Recettes

Le montant total des reports s'élève à 60 805.85 €.

Aux programmes :

211 - participation de la SEMIS au bassin d'orage : 13 805.85 € en report

238 - Classe Ronsard

1323 - Subvention du Département pour la Classe Ronsard : 20 000 € en report

1341 - Subvention DETR : 27 000 € en report

En propositions nouvelles,

- Opérations non affectées :

Virement de la section de Fonctionnement : 134 474 €

Produits de cessions : 200 000 € (vente terrains Rue Abbé Vieuille)

Amortissements : Collège A. d'Aubigné, (30 400 €), SIG ((600 €), Privé-biens mobiliers (4 600 €)

Bancs et butts (127 €)

Fonds de compensation TVA (30 000 €) Taxe Locale d'Équipement (35 000€), Subventions en annuités (3 100 €), Dépôts et cautionnements (1 500 €)

Emprunt Caisse d'Épargne (239 426 €), Produits cession immobilière 92 279 €).

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget principal qui vient de lui être présenté.

BUDGET ANNEXE Immeuble Aliénor d'Aquitaine

Monsieur RICHON présente le budget annexe de l'Immeuble Aliénor d'Aquitaine.

Compte Administratif 2012

En fonctionnement, Les dépenses se sont élevées à	7 644.73 €
Les Recettes à	24 997.25 €
Résultat de fonctionnement	17 352.52 €
Report résultat exercice antérieur	+ 23 129.88 €
Laissant apparaître un excédent de	+ 40 482.40

En Investissement, Les dépenses se sont élevées à	1 459.42 €
Les Recettes à	842.67 €
Résultat d'investissement	- 616.75 €
Report résultat antérieur	+ 23.79 €

Résultat de clôture : - 592.96 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, par 17 voix pour et une abstention, approuve le compte administratif 2012 du budget annexe qui vient de lui être présenté.

Approbation du compte de gestion du Receveur

Le Compte de gestion du receveur est conforme au Compte Administratif 201

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2012 du Receveur.

Affectation du résultat

Le compte administratif pour 2012 présentant un excédent de fonctionnement de 40 482.40 €, constatant qu'il apparaît un déficit de la section d'investissement s'élevant à - 592.96 € entraînant un besoin de financement, vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 Décembre 2012 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013, il est proposé d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068, pour 592.96 €

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour 39 889.44 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

Budget Immeuble Aliénor d'aquitaine 2013

En Fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 60 992.00 €.

En Investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 593.00 €.

PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur de ROUX indique au Conseil Municipal que le Trésorier Municipal a fait savoir qu'il n'a pu recouvrer, au titre des exercices 2004 - 2005 - 2007- 2008-2010 et 2011, certains produits tels que ordures ménagères, cantine, auprès de plusieurs administrés, représentant une somme globale de 1 063.35 €.

Il demande en conséquence l'admission en non valeur de ces produits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'admission en non valeur des produits précités pour une somme globale de 1 063.35 €.

COMPTABILITE - AMORTISSEMENTS

Monsieur de ROUX indique qu'il convient de procéder aux amortissements suivants :

1. Etude Aménagement terrains rue Abbé Vieuille :

- Inventaire 2504
- Montant à amortir : 17 342 €
- Durée : 5 ans (3468 €/an+ 1 x 3470)
- Date de début d'amortissement : 01/01/2013

2. Etude zone des Croisières (inventaire 2500) et Révision du PLU (inventaire 2600) :

Des factures seront payées sur l'exercice 2013, il convient donc de modifier la date de début d'amortissement prévue dans la délibération du 12/11/2012 comme suit :

- Date de début d'amortissement : 01/01/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable aux amortissements proposés pour lesquels les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

3. Modalités utilisées pour les amortissements :

Monsieur de ROUX indique au Conseil Municipal que conformément à l'article L.2321-2-27° du CGCT, les communes de plus de 3500 habitants sont tenues d'amortir leurs immobilisations. L'amortissement obligatoire concerne les immobilisations corporelles ou incorporelles acquises à compter du 1^{er} janvier 2012.

Il convient de définir les modalités utilisées pour les amortissements des immobilisations ainsi que le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer comme suit la durée des amortissements :

	Immobilisations	Durée
Incorporelles	Logiciels	2 ans
Corporelles	Voitures	8 ans
	Camions / véhicules industriels	8 ans
	Mobilier	10 ans
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
	Matériel informatique	2 ans
	Matériels classiques	10 ans
	Coffre fort	20 ans
	Installations et appareils de chauffage	10 ans
	Appareils de levage-ascenseurs	20 ans
	Equipements de garages et ateliers	10 ans
	Equipements des cuisines	10 ans
	Equipements sportifs	20 ans
	Installations de voirie	15 ans
	Plantations	10 ans
Bâtiments légers, abris		

- de fixer à 200 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT).

SALON DU LIVRE - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Monsieur de ROUX rappelle le 5ème salon du Livre qui s'est déroulé les 16 et 17 Mars derniers.

Il propose le remboursement des frais d'hébergement et de déplacement de certains auteurs et intervenants (train, voiture ou tout autre moyen), selon le barème appliqué aux agents de l'État (kilométrage et frais d'autoroute) sur production des justificatifs.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le remboursement des frais d'hébergement et de déplacement des auteurs et intervenants, selon le barème appliqué aux agents (kilométrage, frais de péage, ...) sur production des justificatifs.

PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

A la suite de la mutation du responsable des services techniques, il a été procédé au recrutement de M. PARDIES Sébastien, technicien territorial à compter du 1^{er} Juin 2013.

SUBVENTION A L'E.E.T.A.A. DE SAINTES (BASE 722)

Monsieur de ROUX indique que la traditionnelle remise des prix de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air 722 se déroulera à Saintes le Jeudi 25 Juillet 2013.

Comme les années précédentes, le Commandant de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air de Saintes a présenté une demande en vue de l'obtention d'un don afin de financer ces prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer un don de 170 € à l'E.E.T.A.A. DE Saintes.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ATELIER 10

Monsieur de ROUX indique que l'ATELIER 10 sollicite une subvention de la Commune en vue de l'organisation de son exposition annuelle qui se déroule lors de la fête des fleurs les 27 et 28 Avril prochains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer à l'Atelier 10 une subvention de 150 €.

SUBVENTION A L'AS FOOT (FRAIS TELEPHONIQUES LIES A L'ALARME)

Monsieur PANNAUD informe le Conseil que L'AS FOOT a constaté que le remboursement des frais téléphoniques liés au fonctionnement des alarmes, décidé par délibération en date du 04 octobre 2010 sur la base de 125 €, ne lui a pas été réglé pour les années 2011 (120 €) et 2012 (114.00 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser les frais téléphoniques liés au fonctionnement des alarmes, chaque année, sur production des justificatifs de la dépense.

ORGANISATION DU MARCHÉ FERMIER : DEMANDE DE SUBVENTION

La 8^{ème} Edition du Marché Fermier organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Saintonge Romane aura lieu le Jeudi 25 Juillet 2013 à partir de 19 heures, sur le Communal en bordure de Charente.

La Commune qui a la charge de l'animation a retenu le spectacle présenté par la Compagnie TORRENT-CIEL

En vue de financer cette manifestation il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable, par l'intermédiaire du Pays de la Saintonge Romane.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Location 15 stands à AULNAY	250.00	Subvention Saintonge Romane (CRDD)	1000.00
Location tables et chaises	250.00		
Frais des artistes	50.00		
Location matériel pour spectacle	200.00		
Location M	100.00		
Frais d'accueil et de dégustation	200.00		
Participation TACLE TORRENT CIEL	500.00	Participation Commune	1178.00
S/ TOTAL	1 550.00		
Frais d'organisation Chambre Agriculture	728.00		
TOTAL	2 278.00	Total	2 278.00

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, sollicite en vue du financement de cette manifestation, une subvention de la Saintonge Romane dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable.

INTEGRATION VRD DU LOTISSEMENT RENOIR

Monsieur de ROUX rappelle qu'une enquête publique ayant pour objet l'intégration de la voirie et des voies, réseaux et espaces publics du Lotissement Renoir a été réalisée du 25 Février au 12 Mars 2011.

A l'issue de cette enquête le Commissaire Enquêteur a donné un avis défavorable en raison d'importants désaccords entre les colotis concernant la conformité du lotissement.

Le Président des colotis, a renouvelé par courrier du 02 Juillet 2012, la demande d'intégration avec cette fois-ci l'accord et la signature de tous les propriétaires.

En raison de ce courrier signé par tous les propriétaires le Conseil Municipal dans sa séance du 01 Octobre 2012 a décidé de prendre en considération cette nouvelle demande.

Une deuxième enquête publique a donc eu lieu pendant 15 jours consécutifs du 16 Février au 2 Mars 2013.

Aucune requête, aucune observation n'ayant été formulée, le Commissaire a donné un avis favorable à l'intégration des VRD et espaces publics dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Entérine l'avis du Commissaire enquêteur et approuve l'intégration des voies, réseaux et espaces publics du Lotissement Renoir dans le domaine public communal ;
- Précise que, comme convenu, l'entretien des espaces verts restera à la charge des copropriétaires du lotissement. Une convention sera établie à cet effet avec l'ensemble des co-Lotis.
- Mandate le Maire pour signer les pièces à intervenir.

CHANGEMENT DE DENOMINATION : IMPASSE VAUBAN EN RUE VAUBAN

Monsieur de ROUX rappelle que l'impasse Vauban dessert un lotissement appelé « Le Lotissement du Moulin Rompu ».

A l'extrémité de cette impasse, terminée par une raquette de retournement, un emplacement réservé et un chemin privé appartenant à la commune permettent, en cas de crue, une connexion au Chemin Latéral conformément au document d'orientation de notre PLU.

La construction de plusieurs maisons le long du chemin appartenant à la commune change dorénavant le statut et la dénomination de la voirie.

Il convient donc d'intégrer cette voie dans le domaine public de la commune et de changer la dénomination de cette « impasse » en « rue » Vauban.

Madame FALLOURD fait remarquer que l'impasse Sully est dans le même cas puisqu'elle rejoint aussi le Chemin Latéral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'intégrer dans le domaine public communal les parcelles appartenant au domaine privé de la Commune situées à l'extrémité des Impasses Vauban et Sully ;
- De transformer la dénomination de l'impasse Vauban en Rue Vauban et l'impasse Sully en Rue Sully.
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à ces modifications

QUESTIONS DIVERSES

Accord transactionnel entre la Commune et la CDA de Saintes

Monsieur de ROUX donne lecture au Conseil Municipal de l'accord transactionnel proposé entre la CDA et la Commune de Chaniers qu'il a abordé en début de séance.

« ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de Saintes dont le siège est à SAINTES (17100) 4 Avenue de Tombouctou, représentée par son Président, Monsieur Jean ROUGER, habilité à signer l'acte, d'une part,

La Commune de CHANIERES, dont le siège est à CHANIERES (17610) Rue Aliénor d'Aquitaine, représentée par son Maire, habilité à signer l'acte par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Avril 2013, d'autre part ;

Il a tout d'abord été rappelé :

- Que la Communauté d'Agglomération de SAINTES a succédé à la Communauté des Communes du Pays Buriaud dont CHANIERES était membre ;
- Que par délibération du Conseil de la CDC du Pays Buriaud en date du 20 Septembre 2012, Chaniers aurait dû bénéficier de travaux dans le cadre de la compétence « construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » (article III-2-4) ainsi que de la prise en charge du personnel d'animation et de restauration dans le cadre de la compétence « Politique sociale » (article III-3-3) pour un montant global de 68 743.33 €.
- Que la Communauté d'Agglomération de Saintes a manifesté son désaccord quant à l'interprétation des statuts de la Communauté des Communes du Pays Buriaud et a contesté la créance chagnolaise ;
- Que le Trésorier a pris en charge les titres émis par la Commune de CHANIERES et les a signifiés à la CDA à titre exécutoire ;
- Qu'un litige est donc survenu entre les deux parties et qu'elles ont décidé d'y mettre fin pour éviter une longue et coûteuse procédure.

Article 1^{er} – La Communauté d'Agglomération de Saintes paye à titre transactionnel et définitif à la Commune de CHANIERES qui accepte, la somme de 50 000 € (cinquante mille euros) en remplacement du titre initialement émis pour 68 743.33 €.

Article 2 : Dans un souci d'apaisement, en contrepartie de ce paiement et dès que ce dernier est effectué, la Commune de CHANIERES s'estime remplie de tous ses droits et renonce, en conséquence, à toute action de ce chef ou à celui tiré de l'illégalité de la Communauté d'Agglomération de Saintes. »

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la rédaction d'un accord transactionnel dans les termes qui lui ont été énoncés et autorise Monsieur Xavier de ROUX, Maire ou Madame Françoise CHARRIER, Adjoint délégué, à signer les accords à intervenir.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

- Monsieur HANNIER demande où en est la procédure de l'Immeuble VEILLON. Monsieur de ROUX indique que le dossier relatif à la demande d'expropriation a été adressé à la Préfecture.
- Madame GRELET indique qu'à l'issue du Salon du Livre, le Commandant Philippe MAUFFREY a remis un ouvrage dédié à la Commune.
- Monsieur CANUS fait part des problèmes d'éclairage public rue Gauguin et Rue Léonard de Vinci.
- Madame MONTALESCOT rappelle que le problème de l'éclairage public au lotissement des Amarelles n'est toujours pas résolu.
- Madame FALLOURD rappelle que la Fête des Fleurs et des Saveurs aura lieu les 27 et 28 avril prochain elle sera animé par Jean-Luc PROVOST et la Compagnie Stromboli. Il y aura une brouette et un panier garni à gagner.

La séance est levée à 23 Heures

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Luc FOURRÉ

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2011)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 836,00	8 764,81	0,00	71,19
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	3 000,00	3 000,00	24 000,00
21	Immobilisations corporelles	230,00	228,91	0,00	1,09
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	493 618,73	303 130,04	183 012,58	7 476,11
	Total des dépenses d'équipement	532 684,73	315 123,78	186 012,58	31 548,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	321 484,00	319 973,34	0,00	1 510,66
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	321 484,00	319 973,34	0,00	1 510,66
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	854 168,73	635 097,10	186 012,58	33 059,05
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	600,00	600,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	230,00	228,91	0,00	1,09
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	830,00	828,91	0,00	1,09
	TOTAL	854 998,73	635 926,01	186 012,58	33 060,14
	Pour information	(3)			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2011	114 331,40			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2011)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	70 075,85	0,00	60 805,85	9 270,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	220 075,85	150 000,00	60 805,85	9 270,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 733,90	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	130 000,00	125 830,35	0,00	4 169,65
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	155 110,28	155 110,28	0,00	0,00
138	Subventions d'investissement reçues	4 600,00	13 611,11	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	325,75	0,00	1 174,25
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	70 604,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	381 814,28	298 611,39	0,00	63 202,89
45..	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	581 890,13	448 611,39	60 805,85	72 472,89
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	330 535,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	56 875,00	56 614,75	0,00	60,25
041	Opérations patrimoniales (1)	230,00	228,91	0,00	1,09
	Total des recettes d'ordre d'investissement	387 440,00	56 843,66	0,00	330 596,34
	TOTAL	969 330,13	505 455,05	60 805,85	403 069,23
	Pour information	(3)			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2011	0,00			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2011)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	508 000,00	507 975,82	0,00	0,00	24,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 139 200,00	1 138 876,55	0,00	0,00	323,45
014	Atténuations de produits	261 617,00	261 617,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	205 310,00	198 167,54	0,00	0,00	7 142,46
	Total des dépenses de gestion courante	2 114 127,00	2 106 636,91	0,00	0,00	7 490,09
66	Charges financières	113 050,00	112 887,07	0,00	0,00	162,93
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	360,95	0,00	0,00	1 139,05
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 228 677,00	2 219 884,93	0,00	0,00	8 792,07
023	Virement à la section d'investissement (2)	330 535,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	56 675,00	56 614,75	0,00	0,00	60,25
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	387 210,00	56 614,75	0,00	0,00	330 595,25
	TOTAL	2 615 887,00	2 276 499,68	0,00	0,00	339 387,32
	Pour information	⁽³⁾ 0,00				
	D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2011					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2011)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	36 200,00	50 676,76	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div	88 620,00	85 384,10	0,00	0,00	3 235,90
73	Impôts et taxes	1 344 286,00	1 377 099,26	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	880 612,00	864 186,66	0,00	0,00	16 425,34
75	Autres produits de gestion courante	55 000,00	50 094,56	0,00	0,00	4 905,44
	Total des recettes de gestion courante	2 404 718,00	2 427 441,34	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	100,00	114,67	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	26 675,00	42 521,54	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 431 493,00	2 470 077,55	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	600,00	600,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	600,00	600,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 432 093,00	2 470 677,55	0,00	0,00	0,00
	Pour information	⁽³⁾ 183 794,15				
	R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2011					

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	513 000,00	538 800,00	538 800,00
60611	Eau et assainissement	12 000,00	12 000,00	12 000,00
60612	Énergie - Électricité	65 000,00	65 000,00	65 000,00
60613	Chauffage urbain	33 000,00	36 000,00	36 000,00
60621	Combustibles	100,00	100,00	100,00
60622	Carburants	15 000,00	15 500,00	15 500,00
60623	Alimentation	45 000,00	52 000,00	52 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	300,00	300,00
60631	Fournitures d'entretien	8 000,00	8 000,00	8 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	4 000,00	4 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	6 600,00	7 000,00	7 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6067	Fournitures scolaires	19 000,00	19 000,00	19 000,00
611	Contrats de prestations de services	24 000,00	24 000,00	24 000,00
6132	Locations immobilières	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6135	Locations mobilières	11 000,00	20 000,00	20 000,00
61521	Terrains	16 000,00	14 000,00	14 000,00
61522	Bâtiments	40 000,00	40 000,00	40 000,00
61523	Voies et réseaux	39 000,00	40 000,00	40 000,00
61551	Matériel roulant	25 000,00	25 000,00	25 000,00
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	30 000,00	25 000,00	25 000,00
616	Primes d'assurances	13 000,00	14 000,00	14 000,00
617	Etudes et recherches	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	8 500,00	6 000,00	6 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	1 100,00	1 100,00
6226	Honoraires	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	500,00	500,00
6228	Divers	100,00	100,00	100,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	100,00	100,00	100,00
6237	Publications	1 000,00	4 000,00	4 000,00
6238	Divers	100,00	100,00	100,00
6247	Transports collectifs	6 500,00	6 000,00	6 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	500,00	500,00
6256	Missions		500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	12 500,00	12 500,00
6284	Redevances pour services rendus	2 500,00	6 500,00	6 500,00
62878	A d'autres organismes	6 000,00	9 000,00	9 000,00
63512	Taxes foncières	4 000,00	6 000,00	6 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00	100,00	100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		300,00	300,00
6358	Autres droits	300,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 130 000,00	1 096 142,00	1 096 142,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 700,00	4 200,00	4 200,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	12 500,00	11 722,00	11 722,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	2 500,00	2 500,00	2 500,00
64111	Rémunération principale	604 080,00	565 000,00	565 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	10 920,00	10 920,00	10 920,00
64118	Autres indemnités	49 500,00	49 000,00	49 000,00
64131	Rémunérations	65 000,00	85 200,00	85 200,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	129 000,00	117 000,00	117 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	172 800,00	159 400,00	159 400,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 000,00	5 200,00	5 200,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	42 000,00	55 000,00	55 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6488	Autres charges	27 000,00	25 000,00	25 000,00
014	Atténuations de produits	259 454,00	261 619,00	261 619,00
7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants		500,00	500,00
73923	Reversements sur FNGIR	259 454,00	261 119,00	261 119,00
65	Autres charges de gestion courante	213 310,00	205 700,00	205 700,00
6531	Indemnités	62 500,00	62 000,00	62 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6535	Formation	100,00	200,00	200,00
6536	Frais de représentation du maire	110,00	200,00	200,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'alloc ^a de fin de mois	100,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6553	Service d'incendie	34 000,00	33 000,00	33 000,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	3 000,00	4 200,00	4 200,00
6558	Autres contributions obligatoires	14 000,00	10 000,00	10 000,00
657362	CCAS	4 000,00	6 000,00	6 000,00
65738	Autres organismes publics	2 000,00	1 100,00	1 100,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	90 000,00	85 000,00	85 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 115 764,00	2 102 261,00	2 102 261,00
66	Charges financières (b)	112 050,00	108 400,00	108 400,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 850,00	94 000,00	94 000,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	8 800,00	10 500,00	10 500,00
6616	Intérêts bancaires et sur opérat ^a de financement (escompte)	2 000,00	3 600,00	3 600,00
668	Autres charges financières	400,00	300,00	300,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 229 314,00	2 213 661,00	2 213 661,00
023	Virement à la section d'investissement	326 535,00	137 474,00	137 474,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	35 000,00	40 000,00	40 000,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées (8)		0,00	0,00
676	Différences sur réalisat ^a (positives) transférées en invest. (8)		0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	35 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		361 535,00	177 474,00	177 474,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		361 535,00	177 474,00	177 474,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 590 849,00	2 391 135,00	2 391 135,00

+

RESTES A REALISER 2012 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 391 135,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	10 500,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	10 500.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	35 000,00	34 400,00	34 400,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	35 000,00	34 400,00	34 400,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	88 620,00	83 720,00	83 720,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 000,00	1 500,00	1 500,00
70322	Droits de stationnement et de location sur le domaine public	500,00	500,00	500,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	4 000,00	3 700,00	3 700,00
70328	Autres droits de stationnement et de location	100,00	0,00	0,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	20,00	20,00	20,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig	75 000,00	75 000,00	75 000,00
70878	par d'autres redevables	8 000,00	3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes	1 342 123,00	1 391 986,00	1 391 986,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	915 846,00	1 265 686,00	1 265 686,00
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	26 186,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	8 337,00	0,00	0,00
7323	F.N.G.I.R.	259 454,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	2 000,00	3 000,00	3 000,00
7337	Droits de stationnement	300,00	300,00	300,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	42 000,00	45 000,00	45 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pl	80 000,00	70 000,00	70 000,00
7388	Autres taxes diverses	8 000,00	8 000,00	8 000,00
74	Dotations, subventions et participations	880 612,00	818 267,00	818 267,00
7411	Dotation forfaitaire	496 520,00	448 799,00	448 799,00
74121	Dotation de solidarité rurale	69 000,00	79 000,00	79 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	79 000,00	86 000,00	86 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	400,00	400,00	400,00
74718	Autres	1 000,00	100,00	100,00
7472	Régions	300,00	300,00	300,00
7473	Départements	17 000,00	15 000,00	15 000,00
74751	GFP de rattachement	135 149,00	117 000,00	117 000,00
74758	Autres groupements	900,00	200,00	200,00
7478	Autres organismes	2 900,00	20 000,00	20 000,00
748311	Compensation pertes bases d'imposition à la taxe professic	128,00	0,00	0,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe professor	4 685,00	1 389,00	1 389,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fo	23 569,00	21 701,00	21 701,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	50 061,00	28 378,00	28 378,00
75	Autres produits de gestion courante	55 000,00	49 000,00	49 000,00
752	Revenus des immeubles	35 000,00	40 000,00	40 000,00
758	Produits divers de gestion courante	20 000,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		2 401 355,00	2 377 373,00	2 377 373,00
76	Produits financiers (b)	100,00	100,00	100,00
768	Autres produits financiers	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	5 100,00	5 100,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)		100,00	100,00
775	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 406 455,00	2 382 573,00	2 382 573,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	600,00	600,00	600,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a.	600,00	600,00	600,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		600,00	600,00	600,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 407 055,00	2 383 173,00	2 383 173,00

COMMUNE DE CHANIERIS - 17 - COMMUNE DE CHANIERIS	BP	2013
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

	+
RESTES A REALISER 2012 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	7 962,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 391 135,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

PROPOSITIONS -

BUDGET PRIMITIF 2013- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
OPERATIONS	REPORTS	Propositions	Vote CM	OPERATIONS	REPORTS	Propositions	Vote CM
001 - Résultat Reporté		244 802,36	244 802,36				
13911- Amort, Subv, Etat Pass Fonc,		600,00	600,00	021 - Virement Sect° Fonct.		137 474,00	137 474,00
21534 - Réseaux électrification		8 800,00	8 800,00	024 - produits de cessions		200 000,00	200 000,00
1641 Remboursement Emprunts		330 000,00	330 000,00	2804131-Amortissement trx Agrippa		30 400,00	30 400,00
165 - Dépôts et cautionnements		1 500,00	1 500,00	28031 - Amort. Etudes		4 113,00	4 113,00
16876 Rembt Emprunts autres EPL		11 600,00	11 600,00	280421 - Privé - (taux %)		4 600,00	4 600,00
202- Frais réal,doc, urb, Num,cadast,		1 000,00	1 000,00	28184 - Amortisst mob,écoles		160,00	160,00
2031-8 - Frais Etudes		5 000,00	5 000,00	28051 - concessions /dts similaires SIG		600,00	600,00
20421 - Subv. d'équipements pers. D.P.	3 000,00	24 000,00	27 000,00	28188 - amort, bancs, buts		127,00	127,00
2111-119 - Achat de terrains	2 149,38	5 000,00	7 149,38	10222 FCTVA		30 000,00	30 000,00
21534 -Travaux SDEER		2 000,00	2 000,00	10223 TLE		35 000,00	35 000,00
21318-237 - Citerne ateliers	3 827,20		3 827,20	1068 Excédent Fonctionnement		370 009,09	370 009,09
2151-228 - Voirie - Pluvial La Touche	11 674,76	1 000,00	12 674,76	1383 Subventions en annuités		3 100,00	3 100,00
2031-228 - Etude PluvialLa Touche	239,20		239,20	165 - Dépôts et cautionnements		1 500,00	1 500,00
2315 - 228 - Voirie		255 000,00	255 000,00	1641 - Emprunt		239 426,00	239 426,00
2031 - 234 - Aménag Abbé Vieuille	40 829,27		40 829,27	1326-041 - Txv SDEER		5 400,00	5 400,00
2315-231- dalles ateliers	4 206,43		4 206,43	16876-041 - Txv SDEER		3 400,00	3 400,00
21318-238 - Classe Ronsard	120 086,34	51 000,00	171 086,34	1346 - Part Bassin d'orage	13 805,85		13 805,85
				1323 - 238 -Subv. CG. Cl, Ronsard	20 000,00		20 000,00
				1341 - 238-DETR Classe Ronsard	27 000,00		27 000,00
				13236237 6 Subvention citerne ateliers		1200,00	1200,00
TOTAL	186 012,58	941 302,36	1 127 314,94	TOTAL	60 805,85	1 066 509,09	1 127 314,94